

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR relative à l'année de revenus (à joindre obligatoirement depuis le 1er juillet 2006 au formulaire 276 Front/Grens)

L'employeur,
représenté¹ par,
atteste que Monsieur/Madame
qui bénéficie du régime de travailleur frontalier

- O n'est pas sorti(e) de la zone frontalière belge pendant la période imposable en cause dans le cadre normal de ses activités professionnelles ;
- O est sorti(e) de la zone frontalière belge pendant la période imposable en cause, de manière exceptionnelle et en dehors du cadre normal de ses activités (indiquer la date, le lieu et le motif) :

Date	Lieu	Motif

(Date et Signature)

¹ Cette attestation ne peut être datée et signée que par une personne habilitée à représenter et à engager l'employeur.



La responsabilité de G.E.I.E. Securex Corporate et des entités juridiques qui forment l'entité économique connue sous la dénomination Groupe Securex ne peut à aucun moment être engagée quant au contenu des informations figurant dans ce document. Celui-ci est mis à votre disposition et est destiné à l'usage interne de votre entreprise. Vous ne pouvez en aucun cas le céder à un tiers que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit sans l'accord exprès de Groupe Securex.

G.E.I.E. Securex Corporate
Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles
Numéro d'entreprise : TVA BE 0877 510 104 - RPM Bruxelles